



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Projet de transfert des voiries départementales dans le domaine communal après la mise en service du contournement nord de Pontivy**

DEL-2012-053

**Numéro de la délibération :** 2012/053

**Nomenclature ACTES :** Domaines de compétences, voirie

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 26/06/2012

**Date de convocation du conseil :** 20/06/2012

**Date d'affichage de la convocation :** 20/06/2012

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Henri LE DORZE

**Secrétaire de séance :** Mlle Julie ORINEL

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

**Étaient représentés :** M. Jean-Pierre LE ROCH par M. Henri LE DORZE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Paul JARNO par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT.

**Étaient absents :** M. Claude LE BARON, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

# **Projet de transfert des voiries départementales dans le domaine communal après la mise en service du contournement nord de Pontivy**

## **Rapport de Alain LE MAPIHAN**

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la voirie routière (C.V.R.) et notamment son article L 131-4,

VU le code général de la propriété des personnes publiques (C.G.3.P) et notamment l'article L 3112-1,

VU le projet de contournement de l'agglomération de Pontivy, qui a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la DUP ouverte en Mairies de Pontivy, Neulliac, Malguénac et Cléguérec du 29 août au 30 septembre 2005,

VU l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de contournement de la RD 764 déviation de Pontivy en date du 31 juillet 2006, dont les effets ont été prorogés pour 5 ans à compter du 31 juillet 2011,

VU les aménagements effectués sur la RD 768, pour la mise à deux fois deux voies,

Considérant que ces travaux routiers induiront des modifications dans les flux de circulation et que certaines voies actuellement intégrées dans le domaine public routier départemental devront être transférées aux communes,

Les travaux projetés ont été engagés par le Département et les transferts de voirie seront effectifs au plus tard à l'issue des dits travaux. Les services départementaux se chargent de rédiger les procès verbaux de remise de voies correspondants.

La Ville de Pontivy a formulé une série d'observations portant sur les modalités d'application en ce qui concerne les ouvrages d'art, la maintenance des voiries et de leurs dépendances, et la gestion des voies.

**Nous vous proposons :**

- D'accepter le principe de transfert de voirie dans le domaine public communal, des portions de RD n'assurant plus la continuité du réseau départemental, tel que proposé par le département lors de la réunion du 8 février 2012.
- De désigner le maire comme signataire du procès verbal de remise de voies correspondant, après concertation sur les modalités d'application évoquées ci dessus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 28 juin 2012**

**Le Premier Adjoint  
Henri LE DORZE**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**Le Premier Adjoint  
Henri LE DORZE**